



Nouveaux arrivants à Richardménil, petits et grands, faites-vous connaître en mairie



Afin de garantir un recensement précis sur la commune, deux démarches sont nécessaires :

- vous concernant, vous inscrire sur les listes électorales.
- concernant vos enfants, il est important de les inscrire en mairie, qu'ils soient nouveaux nés ou très bientôt scolarisés.

Ces informations vous garantissent un futur accueil scolaire dans les meilleures conditions.

